

Département de mathématiques et de statistique
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal

PLAN DE COURS
ACT 3201 – Régimes de retraite
Été 2026

Chargé de cours : Mathieu Laurendeau, FICA
Courriel : mathieu.laurendeau@umontreal.ca

Auxiliaire : xxx
Courriel : xxx@umontreal.ca

Horaire :

Cours :

Mardi 8h30 à 11h30, 5 mai au 16 juin 2026

Local : Pavillon André-Aisenstadt, salle 1177

Mercredi 8h30 à 11h30, 6 mai au 17 juin 2026

Local : Pavillon Claire-McNicoll, Z-205

TP : Vendredi 8h30 à 11h30, 8 mai au 12 juin 2026 (congé le 23 octobre)

Local : [Pavillon André-Aisenstadt, salle 1177](#)

Le fonctionnement du cours vous sera expliqué lors du premier cours, le 2 septembre 2025. Si des changements étaient nécessaires à l'horaire, vous serez avisés à l'avance. Tout enregistrement vidéo ou audio du cours est interdit, ainsi que toute distribution du matériel qui vous est fourni.

Examen intra : vendredi 29 mai 2026, Pavillon André-Aisenstadt, salle 1177 – 8h30 à 10h30

Examen final : vendredi 19 juin 2026, local Z-205 – 8h30 à 11h30

Disponibilité de l'enseignant : au besoin, sur rendez-vous

Disponibilité par courriel : réponse dans les 48 heures ouvrables

Les dates et heures des examens peuvent être sujets à changement. Vous serez avisés des locaux à l'avance. Vous êtes responsables de consulter tous les avis de changement envoyés par courriel par la direction ou l'enseignant.

Objectifs généraux:

Initiation aux diverses facettes du système canadien, et plus particulièrement québécois, de la retraite :

- rôle des régimes publics, privés et de l'épargne-retraite dans la constitution d'un revenu de retraite;
- éléments qui composent un régime de retraite privé;
- méthodes quantitatives de financement des régimes de retraite;
- aspects pratiques des méthodes actuarielles de financement.

Contenu (sujet à modification si nécessaire)

- Les régimes publics
- Les régimes privés – Calcul des prestations et des rentes
- L'environnement législatif
- Calcul de valeurs présentes et projections
- Méthodes actuarielles de financement des régimes de retraite
- Hypothèses actuarielles et gains et pertes
- Évaluations actuarielles et règles de financement de la Loi RCR

- Appariement de l'actif et du passif
- Évaluation stochastique de l'appariement actif/passif

Évaluations :

Évaluation	Pondération	Date	Local
Examen Intra	50 %	29 mai 2026	AA - 1177
Examen final	50 %	19 juin 2026	Claire-McNicoll Z-205

Programme d'agrément universitaire :

Ce cours est agréé en vertu du Programme d'agrément universitaire (PAU) de l'Institut canadien des actuaires (ICA) pour l'année universitaire 2025-2026. Ce cours fait partie des cours nécessaires à réussir pour le crédit du diplôme menant à l'admission pour l'examen synthèse de l'ICA du titre AICA. Veuillez consulter les pages suivantes pour de plus amples détails :

Programme de crédit par diplôme :

<https://www.cia-ica.ca/fr/commencer-votre-parcours/>

<https://www.cia-ica.ca/fr/commencer-votre-parcours/education-actuarielle-au-canada/>

Références obligatoires :

Le matériel requis sera téléversé sur Studium durant la session.

Calculatrice :

Une calculatrice est nécessaire pour ce cours. Si les examens se font en personne, les calculatrices à affichage graphique ne seront pas permises. Les calculatrices approuvées par la SOA pour les examens actuariels sont disponibles à la page web :

<http://www.soa.org/Education/Exam-Req/Exam-Day-Info/edu-id-calculators.aspx>

StudiUM :

Le matériel publié du cours, les corrections des travaux pratiques et d'autres informations seront disponibles sur StudiUM : <https://studium.umontreal.ca/>

Tout étudiant doit respecter les règles de propriété intellectuelle des contenus donnés en classe qu'elle soit en présentiel ou à distance. Reproduire et diffuser le matériel déposé sur StudiUM de quelque manière que ce soit, sans autorisation expresse, est strictement interdit et peut mener à des sanctions disciplinaires.

Informations complémentaires :

1) La date limite pour modifier le choix d'un cours coïncide avec la date limite pour abandonner un cours sans frais, soit le **12 mai 2026**.

2) La date limite pour abandonner un cours avec frais est le **5 juin 2026**.

3) Afin de prendre connaissance du règlement des études de premier cycle, consulter la page :

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/ens30_1-reglement-etudes-premier-cycle.pdf. Ce règlement fait partie intégrante de ce plan de cours.

4) Article 9.9 du règlement : « L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence. Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université. Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin. » L'étudiant doit justifier toute absence auprès de la TGDE (local 5186).

5) Si l'étudiant est absent à un examen final pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues à l'article 9.9, il peut avoir droit à un examen différé.

6) Si un étudiant ne peut pas se présenter à un examen intratrimetriel pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues à l'article 9.9, la note de l'examen final sera utilisée pour l'évaluation de l'intra. Il n'y aura pas d'examen différé pour l'examen intratrimetriel.

7) Les étudiants inscrits au Bureau de Soutien aux Étudiants en Situation de Handicap (BSESH) désirant bénéficier de mesures d'accommodement aux examens (intra et final) sont priés de consulter le lien suivant pour connaître la procédure à suivre:

<https://safire.umontreal.ca/reussite-et-ressources/mesures-daccommodement-aux-examens-pour-les-etudiants-en-situation-de-handicap/>

8) **Le plagiat : attention, c'est sérieux!** L'Université de Montréal possède un Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Il est du devoir de l'étudiant d'en prendre connaissance. (Les sanctions visant un étudiant reconnu coupable varient selon la gravité de l'infraction : l'attribution de la note F pour l'examen ou le cours en cause, la suspension du programme pour un trimestre, etc.) Plusieurs documents ont été préparés par la Faculté des arts et des sciences pour initier les étudiants aux responsabilités sous-jacentes au travail intellectuel et prévenir la malhonnêteté académique. Ces documents ainsi que le Règlement disciplinaire sont accessibles à la page : <http://www.integrite.umontreal.ca/>.

9) En plus des politiques internes en matière de comportements spécifiques à une université, y compris l'inconduite universitaire, les candidats désirant obtenir des crédits aux examens professionnels seront également assujettis à la Politique relative au Code de conduite et d'éthique des candidats faisant partie du système d'éducation de l'ICA ainsi qu'au Code de conduite et d'éthique pour les candidats au titre d'actuaire dans le système d'éducation de l'ICA:

https://www.cia-ica.ca/app/themes/wicket/custom/dl_file.php?p=37844&fid=33996

https://www.cia-ica.ca/app/themes/wicket/custom/dl_file.php?p=37842&fid=33992

10) Lors d'un examen fait en présentiel (intratrimestriel ou final), lorsque le temps alloué à l'évaluation est écoulé, tous les étudiants doivent cesser d'écrire au signal. Un(e) étudiant(e) qui continue d'écrire après le signal s'expose à une pénalité pouvant aller jusqu'à 10 % de la note accordée pour cette évaluation.

Ressources d'aide au DMS et à l'UdeM :

Voici des ressources disponibles :

1) Le centre de santé et de consultation psychologique (CSCP) de l'Université de Montréal (<http://www.cscp.umontreal.ca/>).

2) Le Programme Mieux-être de l'ASEQ. Ligne téléphonique ouverte 24 heures/7jours: 1 833 851-1363, pour plus d'informations:

https://www.aseq.ca/rte/fr/FA%C3%89CUM_Programmedaide_Programmedaide#:~:text=Le%20Programme%20mieux%2D%C3%AAtre%20dispose,r%C3%A9pondre%20efficacement%20%C3%A0%20diff%C3%A9rents%20besoins.

3) N'hésitez pas à contacter votre TGDE (tgdebac@dms.umontreal.ca) ou votre association étudiante (aemsum@dms.umontreal.ca) qui pourront vous guider.